

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SÉANCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2016**

Membres :

- en exercice	41
- présents	29
- représentés	11
- excusés	1
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Délibération n° 2016/12/15-30**

**OBJET : Modification du tableau des effectifs**

L'an deux mille seize, le quinze décembre à neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 8 décembre 2016, se sont réunis Salle de l'Espélidou - 111 route des Moulins de Paillas à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

**Membres présents :**

Vincent MORISSE	Jean PLENAT	Patrice AMADO
Jean-Pierre TUVERI	Céline GARNIER	Nathalie DANTAS
Alain BENEDETTO	Sylvie GAUTHIER	Charles PIERRUGUES
Philippe LEONELLI	Audrey TROIN	Thierry GOBINO
Marc Etienne LANSADE	Ernest DAL SOGLIO	José LECLERE
Anne-Marie WANIART	Valérie MASSON-ROBIN	Hélène BERNARDI
Bernard JOBERT	René LE VIAVANT	Michèle DALLIES
Jean-Jacques COURCHET	Robert PESCE	Michel FACCIN
Raymond CAZAUBON	Anne KISS	Frank BOUMENDIL
Roland BRUNO	Jeanne-Marie CAGNOL	

**Membres représentés :**

Florence LANLIARD donne procuration à Jean PLENAT  
Jean-Luc LAURENT donne procuration à Céline GARNIER  
Farid BENALIKHOUDJA donne procuration à Philippe LEONELLI  
Eric MASSON donne procuration à Valérie MASSON-ROBIN  
Laëtitia PICOT donne procuration à Marc Etienne LANSADE  
Jonathan LAURITO donne procuration à René LE VIAVANT  
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN  
François BERTOLOTTI donne procuration à Anne KISS  
Muriel LECCA-BERGER donne procuration à Bernard JOBERT  
Pierre-Yves TIERCE donne procuration à Michel FACCIN  
Sylvie SIRI donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

**Membre excusé :**

Frédéric BRANSIEC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016  
Publication : 19/12/2016

Délibération n° 2016/12/15-30

**OBJET : Modification du tableau des effectifs**

**Le rapporteur expose :**

**Il s'agit aujourd'hui de mettre en adéquation l'évolution des missions de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez découlant :**

- d'une part de l'application de la loi NOTRe au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- de l'application par anticipation de la loi GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- d'autre part, de l'évolution de notre communauté en termes d'organisation des services.

**Il s'avère :**

- obligatoire de créer les postes correspondants à ces évolutions ;
- nécessaire d'opérer des modifications et prévoir quelques renforts de personnel dans les services « support ».

**Au pôle développement économique/territoire/tourisme, je vous propose de créer :**

- 1 poste de directeur de pôle, catégorie A.
- 1 poste de chargé de mission, catégorie A, au service aménagement du territoire sur une partie de l'année dans l'optique de remplacer un départ à la retraite.
- 3 postes du cadre d'emploi des adjoints administratifs, catégorie C, pour l'intégration des agents dans le cadre du transfert des offices de tourisme.
- 2 postes en Contrat Unique d'Insertion CAE à temps non complet correspondant au transfert de 2 postes en CAE relevant de la compétence tourisme.

**Au pôle administration générale, je vous propose de créer :**

- 1 poste de technicien en réseaux informatiques, catégorie B, du cadre d'emplois des techniciens, au service Informatique afin de prendre en compte l'extension du réseau informatique liée à l'évolution des services, à l'augmentation des postes et à la complexification des systèmes.
- 1 poste d'assistant de direction, du cadre d'emploi des adjoints administratifs, catégorie C, à la direction générale, dans le but d'améliorer la gestion des agendas des élus et de collaborer à leur communication.
- 1 poste de comptable, du cadre d'emplois des adjoints administratifs, catégorie C, au service finances/comptabilité permettant de prendre en charge l'impact de la prise de nouvelles compétences par la Communauté de communes tandis que l'effectif du service est resté constant depuis la création de la CCGST. Cette création de poste aura pour corollaire l'arrêt du contrat « CBS Management ».
- 1 poste d'agent chargé de la redevance spéciale, du cadre d'emploi des adjoints techniques, catégorie C, au service fiscalité/produits des services, afin d'assurer la continuité du service en pérennisant le poste en contrat d'Insertion (CUI- CAE) qui avait été créé pour la mise en place de la redevance spéciale et dont l'échéance arrive au 31 janvier 2017.

**C'est pourquoi, je vous propose, mes chers collègues, de modifier le tableau des effectifs comme suit :**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000217-DE

Accusé certifié exécutoire

2

Réception par le préfet : 19/12/2016

Publication : 19/12/2016

Création de postes à temps complet		Dont transfert de compétences tourisme et économie		Suppression de postes à temps complet après avis du comité technique	
Cadre d'emploi	Nombre	Cadre d'emploi	Nombre	Cadre d'emploi	Nombre
Directeur ou ingénieur ou attaché territorial Cat A	2				
Technicien Cat B	1				
Adjoint administratif Cat C	5	Adjoint administratif	3**	CDD	2
Adjoint technique Cat C	1			Contrat unique d'insertion CAE	1
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3</b>

\*\*1 Rayol-Canadel-sur-Mer - 1 Plan de La tour - 1 La Garde Freinet (Tourisme)

Création de postes CDD contrats unique d'insertion CUI-CAE à temps non complet		Dont transfert de compétences tourisme	
Cadre d'emploi	Nombre	Cadre d'emploi	Nombre
Contrat unique d'insertion CAE	2	Contrat unique d'insertion CAE	2***
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2</b>

\*\*\* 1 CAE La Garde Freinet : 1 an du 04/04/2016 20 H, 1 CAE Rayol-Canadel-sur-Mer : 1 an du 22/03/2016 20 H (Tourisme).

**En conclusion, il s'agit de 3 créations de postes, dont :**

- une compensée par un départ à la retraite en 2017 ;
- une seconde par l'arrêt d'un contrat de prestation de service

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 relatif à la création d'emploi par l'organe délibérant ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 09/2015-BCL du 24 avril 2015 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2016/03/30-08 du Conseil communautaire du 30 mars 2016 relative au vote du budget primitif principal ;

Vu la délibération n° 2016/03/30-11 du Conseil communautaire du 30 mars 2016 relative au vote du budget primitif annexe déchets ménagers et assimilés ;

Vu la délibération n° 2016/09/21-01 du Conseil communautaire du 21 septembre 2016 portant application de la loi NOTRe – Modification de la compétence « développement économique » inscrite aux statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez en qualité de compétence obligatoire ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016  
Publication : 19/12/2016

Vu la délibération n° 2016/09/21-05 du Conseil communautaire du 21 septembre 2016 portant compétence en matière de développement économique : promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter les emplois aux nouvelles compétences prises au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et à l'évolution des besoins de la Communauté de communes.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité technique du 9 décembre 2016.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 5 décembre 2016.

**Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

**D'ADOPTER** le rapport ci-dessus énoncé.

**Article 2 :**

**D'ADOPTER** les modifications du tableau des effectifs suivantes :

Création de postes à temps complet		Dont transfert de compétences tourisme et économie		Suppression de postes à temps complet après avis du comité technique	
Cadre d'emploi	Nombre	Cadre d'emploi	Nombre	Cadre d'emploi	Nombre
Directeur ou ingénieur ou attaché territorial Cat A	2				
Technicien Cat B	1				
Adjoint administratif Cat C	5	Adjoint administratif	3	CDD	2
Adjoint technique Cat C	1			Contrat unique d'insertion CAE	1
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3</b>

**Article 3 :**

**D'APPROUVER** la création de 2 postes dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi » à temps non complet du fait du transfert de compétences « tourisme » et de transfert du contrat des agents concernés ;

Création de postes CDD contrats unique d'insertion CUI-CAE à temps non complet		Dont transfert de compétences tourisme	
Cadre d'emploi	Nombre	Cadre d'emploi	Nombre
Contrat unique d'insertion CAE	2	Contrat unique d'insertion CAE	2
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016

Publication : 19/12/2016

**Article 4 :**

**D'AUTORISER** monsieur le président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Article 5 :**

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal et au budget annexe DMA exercice 2017, chapitre 012.

**Résultat du vote :** à l'unanimité des suffrages exprimés et 8 abstentions (Marc Etienne LANSADE, Audrey TROIN, Eric MASSON, Laëtitia PICOT, Valérie MASSON-ROBIN, Jonathan LAURITO, Renée FALCO, René LE VIAVANT).

Signé : Vincent Morisse, président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20161215-20160000217-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2016

Publication : 19/12/2016